

# BULLETIN MENSUEL

DE LA

# SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le D<sup>r</sup> BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises. . . . .	25 francs
	Étranger. . . . .	50 —

1.712 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

## PARTIE ADMINISTRATIVE

### ORDRES DU JOUR

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 12 Septembre, à 20 h. 30.

1<sup>o</sup> Vote sur l'admission de :

M. le D<sup>r</sup> CHAUVIRÉ, 44, place de la République, Lyon 2<sup>e</sup>, Anthropologie ; parrains : MM. Le Coarer et D<sup>r</sup> Bonnamour. — M. Jean VINDRET, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon 2<sup>e</sup> ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. et M<sup>me</sup> Louis VIANNAY, 49, rue Belfort, Lyon 4<sup>e</sup> ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. JAILLIER, rue de Cronstadt, Lyon ; parrains : MM. Tourillon et Nétien. — M. Albert CARIFFA, 32, rue Bancel, Lyon 7<sup>e</sup> (réintégration). — M. VAN OSTROOM (D<sup>r</sup> Simon-Jan), assistant Rijks Herbarium Nonnsteeg N. I. Leiden, Hollande (réintégration). — M. J. PAOLI et fils, rue Amiral-Pierre, Tananarive, Madagascar ; parrains : MM. Guillemoz et D<sup>r</sup> Bonnamour. — M. Paul OLIVIER, Haouch-el-Bey, Rouïba (Alger), Algérie ; parrains : MM. les D<sup>rs</sup> Riel et Bonnamour.

2<sup>o</sup> Préparation de l'exposition.

3<sup>o</sup> Demande du Groupe mycologique viennois.

4<sup>o</sup> Demande de l'Université populaire de Villeurbanne.

5<sup>o</sup> Questions diverses.

#### SECTION BOTANIQUE

Séance du Lundi 11 Septembre, à 20 h. 15.

1<sup>o</sup> Compte rendu de l'excursion de Saint-Même.

2<sup>o</sup> Présentation de plantes.

M. QUENEY. — Présentation de quelques Centaurées d'Algérie.

#### SECTION MYCOLOGIQUE

Séance du Lundi 18 Septembre, à 20 h. 15.

1<sup>o</sup> M. NIOLLE. — Note critique sur *Cortinarius traganus*, sa variété *finitimus*, *Cortinarius hircinus* et *Cort. amethystinus*.

2<sup>o</sup> Questions diverses.

3<sup>o</sup> Présentation de champignons.

## Deuxième réponse aux critiques de M. P. Niole<sup>1</sup>.

Par MM. Marcel JOSSERAND et D<sup>r</sup> GARIN.

M. NIOLE ayant scindé ses critiques en huit paragraphes numérotés, nous respecterons cette disposition, toute cartésienne, dans la réponse qui suit et qui, en ce qui nous concerne, mettra le point final à cette polémique ; elle finirait, si elle se prolongeait, par embrouiller des faits cependant assez simples.

1. — Nous rappelons qu'à l'exception de deux pieds suspects, *tous* les sujets figurant au plat avaient déjà été cueillis et mangés par S. à maintes reprises ; ils étaient bien connus de lui, sinon par leur binôme scientifique, du moins, empiriquement, par leur aspect. La compagne de S. corrobora pleinement ce point, nous confirmant qu'à la seule exception de ces deux sujets, les autres appartenaient à des espèces qu'elle avait l'habitude de recevoir de son mari, de préparer pour la cuisine et dont la physionomie lui était familière. Donc, nous le soulignons, *deux pieds suspects et deux seulement*.

Quant au traitement administré, nous avons très suffisamment indiqué dans notre note (cf. p. 26, paragr. 7 et 8) la thérapeutique de départ. Nous ajouterons ici que l'on a continué les jours suivants à faire au malade du sérum salé sous-cutané et glucosé rectal ; 500 gr. de glucosé rectal le 7-10-1937 et autant de salé sous-cutané ; même formule le 8 octobre et même formule encore le 11 octobre. Ceci est sans grand intérêt pour l'établissement de nos conclusions, mais M. NIOLE désirait des informations supplémentaires ; nous ne voulons ni refuser de satisfaire sa curiosité ni nous priver de combler, ce faisant, une « grave lacune » de notre note.

2. — « L'imprudence » et « l'inconséquence » de S. ne sont guère contestables, mais sont, à la vérité, bien extérieures à la question. Quant à son « ignorance », nous rappellerons simplement ceci : pendant sa maladie, il a dit et répété que les deux *seuls* sujets non connus de lui, non déjà consommés par lui, devaient être des Entolomes livides ; à ce moment, pour en avoir le cœur net, il indiqua à un ami le point même où il avait récolté ces deux pieds ; l'ami s'y rendit et que trouva-t-il à cet endroit précis ? Il y trouva les deux Entolomes que voici, conservés dans l'alcool et encore bien reconnaissables dans leur bocal. Pour un « ignorant », S. n'avait pas trop mal réussi sa détermination !

3. — Lors de notre enquête, le fils de la victime, répondant à nos questions, nous dit qu'il avait 14 ans et demi. Arrondissant cette indication, nous écrivîmes : « environ » 15 ans. Passons, passons vite...

4. — A la suite de cette intoxication collective, la femme de S. perdit 8 kilos. M. NIOLE nous rectifiant sur ce point, dit avoir réussi à établir, dans son esprit, que cet amaigrissement ne serait pas dû à l'empoisonnement, mais bien au chagrin éprouvé et aussi à la disparition du gagnepain. Nous préférons très vivement ne pas nous aventurer à la suite de M. NIOLE, sur un terrain aussi mouvant, à la poursuite d'aussi subtiles discriminations.

---

1. *Bull. Soc. linn. de Lyon*, avril et juin 1939.

5 et 6. — Ces deux paragraphes montrent que M. NIOLLE n'a pas du tout compris le sens de notre phrase ; nous le lui expliquons : discutant l'identité des deux seuls sujets suspects, nous avons écrit que si on négligeait les raisons nombreuses et concordantes qui obligeaient à innocenter *Lepiota helveola*, si l'on admettait un instant que ces deux pieds étaient des *helveola*, on aboutissait à une impossibilité, car jamais deux pieds de cette espèce n'auraient produit des résultats aussi dramatiques. En effet, l'un de nous a pu, dans un travail antérieur, établir la « posologie » de cette Lépiote toxique et montrer qu'une issue fatale aurait exigé des doses incomparablement plus élevées, surtout étant donné que le foie et les reins de la victime ne présentèrent à l'autopsie aucune trace de lésions aiguës préexistantes. C'est pourquoi, dans le passage que nous expliquons ici, nous avons donné des indications sur l'état de ces organes.

7. — Exact : il y eut, en 1930, une grosse poussée de *L. helveola* à Décines, mais cette espèce n'en est pas moins très rare dans la région, à tel point que l'un de nous ayant entrepris des expériences, à cette occasion, ne put jamais les continuer, faute de matériel, malgré des visites répétées, année après année, au lieu de la poussée. Au surplus, nous avons bien tort de nous attarder à établir la rareté de *L. helveola* qui n'a pas grand chose à voir à l'affaire. En effet, cette espèce pullulerait-elle, il demeurerait :

*qu'un homme, empoisonné par un plat de champignons ne contenant que deux sujets suspectables, a accusé l'Entolome livide ;*

*qu'il a dépêché un ami sur les lieux de sa récolte ;*

*que cet ami, recueillant le reste de la poussée, a rapporté, ce fut l'espèce annoncée, ce fut les Entoloma lividum que vous avez sous les yeux, dans ce bocal, à cet instant ;*

*enfin, que le fils de la victime a formellement reconnu ces Entolomes comme identiques aux deux sujets qu'après hésitations, son père finit par joindre au plat.*

*Cela, c'est le fait brutal qu'aucune dialectique ne peut entamer.*

8. — Bien d'accord sur ce que le syndrome ne fut pas lividien, mais fort apparenté au syndrome phalloïdien ; c'est même là l'unique raison pour laquelle nous avons rapporté ce cas. Si les symptômes n'en avaient pas été nettement aberrants, il eût été banal et il n'y aurait eu aucune raison de le publier.

*En conclusion* de cette petite polémique qui nous a permis de regrouper le faisceau d'arguments étayant nos conclusions, nous serions heureux que ceux qui, à l'avenir, auront l'occasion d'observer des empoisonnements par l'Entolome livide, en notent très soigneusement les symptômes. Il sera fort intéressant de voir si le syndrome anormal, sub-phalloïdien, que nous avons signalé, se retrouve de temps à autre dans la chronique des myco-intoxications.

Lyon, mai 1939.